

# FICHE SIGNATELIQUE DE LA SURETE DES MATERIAUX

**Nom du Produit : Munger – Vinaigre Horticole Plus**

**LaDate : Janvier 2017**

## 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Munger – Vinaigre Horticole Plus (**PCP Reg. No. 29405**)  
Nom chimique du principe actif : Acide Acétique  
Inscrit : Munger Lawnscape Distribution  
4231 Concession 4, RR # 4  
Harrow. ON N0R 1G0  
Téléphone : 519-738-2571

En cas d'incendie, déversements, et/o  
urgences de fuite, contacter – CANUTEC Téléphone : (613) 996-6666  
En cas d'urgence et des enquêtes sur la  
santé et la sécurité, contacter – CANUTEC Téléphone : (613) 996-6666

## 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM GENERAL	CAS NO.	OSHA			AUTRE	NTP/IARC/OSHA (Cancérogène)
		%	PEL	ACGIH TLV		
Acide Acétique	64-19-7	20	10 ppm (25mg/m3)	10 ppm (25mg/m3) (8 heures)	15ppm (37mg/m3) (STEL, 15 min.) 50ppm (125 mg/m3) (IDHL, > 30 min.)	NA

NA – Pas Disponible

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

### PROPRIETES PHYSIQUES

Aspect : Liquide limpide, incolore et non visqueux  
Odeur : Exempt de toute odeur atypique

**APERCU D'UREGENCE :** GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.

**AVERTISSEMENT :** Corrosif pour les yeux. Ne pas mettre aux yeux. Peut irriter la peau. Éviter d'inhaler. Évitez tout contact avec la peau et les vêtements. Les laver immédiatement après l'utilisation. Éviter tout contact avec les plantes désirables. La pulvérisation ou la dérive endommagera le feuillage.

**PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :** Aucun n'est connu

**PRINCIPALES VOIES D'EXPOSITION :** Contact avec les yeux e l'inhalation

### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE :

**Les yeux :** Le contact avec les yeux causera l'irritation des yeux

**L'inhalation :** L'inhalation prolongée des vapeurs peut causer une irritation aux voies respiratoires.

# FICHE SIGNATELIQUE DE LA SURETE DES MATERIAUX

**Nom du Produit : Munger – Vinaigre Horticole Plus**

## 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

### PREMIERS SOINS :

**En cas d'ingestion :** Appeler immédiatement un centre antipoison ou un docteur pour des conseils. Demandez à la personne de boire lentement un verre d'eau si capable d'avaler. Ne pas faire vomir au moins d'y être invité par le centre antipoison ou le docteur. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

Si le contact est sur la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant 15-20 minutes. Appeler le centre antipoison ou un docteur pour de conseils de premiers soins.

**En cas d'inhalation :** Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou appeler une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, préférablement bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un docteur pour d'autres renseignements.

**En cas des yeux :** Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles de contact après les premiers 5 minutes et puis continuer à rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un docteur pour d'autres renseignements.

Emporter l'étiquette du contenant ou le nom du produit et le Numéro d'Enregistrement du Produit Antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Traiter les symptômes

## 5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**POINT D'IGNITION :** Pas d'ignition quand l'échantillon de 10% de vinaigre était présent dans la balise fermée

### LIMITES 'INFLAMMABILITE :

LFL/UFL : Pas applicable

**AGENTS D'EXTINCTION :** Ne brûle pas

**DANGERS D'INCENDIE NORMALE ET EXPLOSIONS :** Ne se produiront pas

**LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Pas applicable

## **FICHE SIGNATELIQUE DE LA SURETE DES MATERIAUX**

**Nom du Produit : Munger – Vinaigre Horticole Plus**

### **6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT OU DES FUITES :** Si le vinaigre est renversé diluer avec de l'eau. Éliminer les matières usées conformément aux règlements provinciaux, fédéraux ou de l'État.

### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**PRECAUTIONS A PRENDRE DANS LA MANIPULATION :** Éviter tout contact avec les yeux et l'inhalation. Quand le contact avec ce matériau est probable, les lunettes de protection sont recommandées.

**PRECAUTIONS A PRENDRE DANS LE STOCKAGE :** Pour prévenir la contamination entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Protéger contre le gel. Entreposer dans le contenant original hors de la portée des enfants.

**TEMPERATURE DE STOCKAGE (MIN/MAX):** Temperature ambiante normale

### **8. CONTROLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE**

**LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES POUR LES CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE SONT DESTINES A LA FABRICATION, LA FORMULATION, LE CONDITIONNEMENT ET L'UTILISATION DE CE PRODUIT.**

**POUR DES APPLICATIONS COMMERCIALES ET/OU DES APPLICATIONS A LA FERME CONSULTER L'ETIQUETTE DU PRODUIT.**

**PROTECTION DES YEUX :** Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial complet

**PROTECTION DE LA PEAU :** Porter des gants de caoutchouc, chemise à manches longues, bottes en caoutchouc et des pantalons.

**VENTILATION :** Ventilation générale

**DIRECTIVES D'EXPOSITION :** Reporte-vous a la section 2

**CONTROLES TECHNIQUES :** Minimiser es concentrations atmosphériques

### **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**ASPECT :** Liquide limpide, incolore et non visqueux

**ODEUR :** Exempt de toute odeur atypique

## **FICHE SIGNATELIQUE DE LA SURETE DES MATERIAUX**

**Nom du Produit :** Munger – Vinaigre Horticole Plus

**POINT D'IGNITION :** Pas d'ignition quand l'échantillon de 10% de vinaigre était présent dans la balise fermée

**pH :** 2-3

**DENSITE :** 1.022 – 1.032 @ 20 \*C

**SOLUBILITE DANS L'EAU :** Complete

**PRESSION DE VAPEUR :** 16.9 mmHg @68°F (10% acide acétique)

**POINT D'EBULLITION :** 214°F @760 mmhg (10% acide acétique)

**POINT DE CONGELATION :** 26°F (10% acide acétique) (calculé)

**OCTANOL/PARTITION D'EAU – COEFFICIENT :** Pas disponible

### **10. STABILITE ET REACTIVITE**

**STABILITE :** Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage normales

**CONDITIONS D'INSTABILITE ET MATERIAUX A EVITER :** Les agents oxydants forts, bases fortes. Éviter d'appliquer aux métaux réactifs comme l'aluminium, l'étain, le fer, ou des articles comme les clôtures ou les meubles de jardin afin de prévenir les taches, des marbrures, ou interférer avec les surfaces métalliques finies.

**POLYMERISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas

**PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :** Aucun n'est connu

### **11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

#### **ETUDES SUR LA TOXICITE/IRRITATION AIGUE**

Oral Aigue LD50 (Rat) : >5,000 mg/kg

Cutanée Aigue LD50 (Rat) : >5,000 mg/kg

Inhalation Aigue LD50 (Rat) : L'inhalation prolongée des vapeurs peut causer une irritation aux voies respiratoires

Irritation des Yeux (Lapin) : Irritant pour les yeux

Irritation Cutanée : Irritant pour la peau

Sensibilisation Cutanée (Porc Guinée) : Pas un sensibilisant cutanée

### **12. RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUES**

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :** Ce produit peut être toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer ou permettre le ruissellement d'atteindre les lacs, les ruisseaux et les étangs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

## **FICHE SIGNATELIQUE DE LA SURETE DES MATERIAUX**

**Nom du Produit : Munger – Vinaigre Horticole Plus**

### **13. PROCEDURES D'ELIMINATION**

**L'UTILISATEUR FINAL DOIT ELIMINER TOUT LE PRODUIT NON UTILISE SELON LES RECOMMANDATIONS SUR L'ETIQUETTE.**

**ELIMINATION DES PESTICIDES :** Pour obtenir des renseignements concernant l'élimination du produit non utilisé, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ou pour le nettoyage d'un déversement.

**ELIMINATION DES EMBALLAGES :** Éliminer les emballages du produit, conteneurs à déchets, et résidus conformément aux instructions de l'étiquette et les règlements provinciaux. S'il n'y a pas de point de collecte de conteneurs dans votre région, éliminer les conteneurs conformément aux règlements provinciaux.

### **14. RENSEIGNEMENTS SUL LES TRANSPORT**

**SOLUTION D'ACIDE ACETIQUE, UN 2790, Classe 8, PGIII**

### **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

#### **REGLEMENTATION CANADIENNE**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement des Produits Contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

L'acide acétique (CAS # 64-19-7) est inscrit sur la Liste Canadienne de Divulgarion des Ingrédients

#### **REGLEMENTATION FEDERALE AMERICAINE**

**REGLEMENTATION SOUS FIFRA :** Tous les pesticides sont régis par FIFRA (Loi Fédérale sur l'Insecticide, le Fongicide et le Rodenticide). Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne s'appliquent que lorsque traités en dehors des conditions normales d'utilisation et les applications de pesticides. Cela inclut les flux de déchets provenant des fabriques ou des installations de formulation, de déversements ou mauvaise utilisation des produits, et le stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

**SARA CLASSIFICATION TITRE III :**

Section 302 : Pas applicable  
Section 311/312 Danger aigu pour la santé (immédiat)  
Section 323 Pas applicable\

**FICHE SIGNATELIQUE DE LA SURETE DES MATERIAUX**

**Nom du Produit : Munger – Vinaigre Horticole Plus**

**PROPOSITION CA 65 :** Ne s'applique pas

**CERCLA RQ :** Acide acétique RQ = 5000 lbs

**CLASSIFICATION DE LA RCRA :** En vertu de la RCRA, il incombe à l'utilisateur déterminer au moment de la cession, si un matériau contenant le produit ou provenant du produit devrait être classe comme un déchet dangereux.

**STATUT TSCA :** Les ingrédients de ce produit sont répertoires sur l'inventaire TSCA ou sont exemptés

**16. D'AUTRES RENSEIGNEMENTS**

<b>CLASSEMENT DES DANGERS NFPA</b>	<b>NFPA</b>		
<b>SANTE :</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>MINIMAL</b>
<b>INFLAMMABILITE :</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>LEGERE</b>
<b>REACTIVITE :</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>MODERE</b>
		<b>3</b>	<b>GRAND</b>
		<b>4</b>	<b>GRAVE</b>

**DATE : Janvier 01/2017**

L'information est ici donnée en bonne foi, mais aucune garantie explicite ou implicite n'est faite. Le préparateur n'assume aucune responsabilité légale pour l'utilisation ou la dépendance a l'égard de ces données.